

Le Président

Montpellier, le 10 décembre 2010

DRH/JN/10-377
affaire suivie par : Joël Normand
tél : 04 67 63 67 58
E-mail : jnormand@eid-med.org

**CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
DE LANGUEDOC ROUSSILLON**

14 DEC. 2010
106749

COURRIER ARRIVEE

Monsieur le Président de la Chambre
régionale des comptes de Languedoc-
Roussillon
500, avenue des Etats du Languedoc
34064 MONTPELLIER Cedex 2

Objet : Réponse au rapport d'observations définitives

**ENTENTE
INTERDÉPARTEMENTALE
POUR LA
DÉMOUSTICATION
DU LITTORAL
MÉDITERRANÉEN**

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé le rapport d'observations définitives issu du contrôle des comptes et de l'examen de la gestion de l'EID Méditerranée pour les exercices 2004 et suivants effectué par Monsieur Didier GORY, premier conseiller, et vous m'avez précisé qu'un délai d'un mois était accordé pour répondre à ces observations définitives. Cette dernière réponse, qui engage notre seul organisme, sera jointe au rapport d'observations définitives.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour la prise en compte de plusieurs explications complémentaires qui vous ont été adressées dans notre courrier en date du 12 octobre 2010 et pour l'avis positif porté sur la gestion globale de notre établissement et notamment dans le domaine de la dette publique (« *La conduite d'une politique prudente visant à un recours minimum à l'emprunt* » et « *Le ratio de désendettement qui est très satisfaisant* »), de la trésorerie de l'établissement (« *L'EID dispose d'une trésorerie positive* »), des outils de management : sur la comptabilité analytique mise en place « *dans des conditions satisfaisantes* », sur le système de management de la qualité (SMQ), outil de pilotage qui a abouti à la certification ISO 9001 version 2008 qui dote l'établissement « *d'un outil normé décrivant les processus essentiels de l'entité, formalisant les principales procédures à suivre et avec l'ambition d'offrir une visibilité sur le degré de réalisation des objectifs prioritaires de l'EID* », de la formation du personnel qui « *semble être une priorité de l'établissement* » et des marchés passés avec le prestataire chargé de l'épandage aérien (« *Il n'apparaît pas à l'examen des documents à l'appui des marchés, pas plus qu'en ce qui concerne la conduite des procédures, d'anomalies significatives* » et « *L'évolution des coûts de ces différents marchés n'appelle pas d'observations particulières* »).

Ensuite, je prends acte du seul point pour lequel vous apportez une remarque qui pourrait nécessiter une modification de notre fonctionnement en matière budgétaire et qui concerne la provision pour aléas (« *la réglementation applicable ne prévoit pas la possibilité de constituer une provision pour aléas [de recettes connexes s'agissant de l'EID], mais évoque la notion de risque avéré* »). Je reste persuadé que l'encaissement des recettes connexes présente un risque avéré : pour preuve, la reprise de provisions sur l'exercice 2010, afin de palier une baisse significative de la subvention du Département des Alpes-Maritimes dans le cadre de la convention passée avec cette collectivité sur le contrôle du moustique *Aedes albopictus*, et les prévisions budgétaires 2011, qui prévoient une recette de 1.789.559,00 euros dont 1.085.150,00 euros correspondent à des contrats ou conventions qui ne seront pas signés avant le vote du BP 2011.

Direction générale
Pôle méditerranéen
de l'environnement littoral

165 avenue Paul-Rimbaud
34184 Montpellier Cedex 4
(entrée public / livraisons :
130, rue Cante grill)

Tél : 04 67 63 67 63
Fax : 04 67 63 54 05
E-mail : eid.med@eid-med.org
<http://www.eid-med.org>

De plus, l'activité « démoustication » présente également un risque avéré, notamment au regard des charges financières supplémentaires importantes pouvant intervenir dans le cas de conditions climatiques défavorables affectant les modes opératoires. Le poids financier d'un tel événement entraînerait un appel complémentaire aux membres de l'EID, ce qui présente également des risques, car les différents calendriers et contraintes budgétaires de chacun des membres rendent difficiles des appels de cotisations supplémentaires dans le courant de l'exercice. Le maintien d'une provision pour aléas « démoustication » semblerait par conséquent opportun, comme cela se fait dans d'autres EID.

Enfin, je vous précise que le rapport d'observations définitives sera communiqué lors de notre prochaine réunion du conseil d'administration. La question de la provision pour aléas y sera notamment discutée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération respectueuse.



Christian JEAN
Président de l'EID Méditerranée